



## **Championnats de France N2**

### **Procédure d'engagement pour participer aux championnats de France N1**

Ce document a pour vocation de préciser les modalités d'engagements pour les qualifiés aux championnats de France N1 (Saint-Raphaël) via les championnats de France N2 (Nîmes).

#### **1. Annonce des qualifiés**

A l'issue de chaque finale A des championnats de France N2 de Nîmes, le nom et le club des 6 nageuses et des 6 nageurs qualifiés aux championnats de France N1 seront annoncés. La même annonce sera faite pour les épreuves qui se disputeront classement au temps.

#### **2. Engagements et forfaits**

Ces nageurs seront automatiquement engagés aux championnats de France N1.

Les forfaits devront être déclarés au cours des championnats de France N2 ou, au plus tard, lors de la réunion technique des championnats de France N1 (lundi 12 avril à 18 h 30).

La régularisation financière des droits d'engagements se fera soit durant les championnats de France N2 ou, au plus tard, lors de la réunion technique des championnats de France N1 (lundi 12 avril à 18 h 30).

En cas d'absence de régularisation des droits d'engagement, les nageurs seront considérés comme forfaits.